



<i>Date de la convocation</i>	02/03/2023	<i>Séance ouverte à</i>	18h00	<i>Conseillers en exercice</i>	15
<i>Présents</i>	Henri BONNEFOY, Maire Elizabeth SIGNORET, Frédéric PASTEL, Agnès AUBERT, Serge CAPDEGELLE, Adjointes Michelle FRANCOIS, Pierre LOUIS, Marie-Jeanne SUZZONI, Sandrine MATT, Sandrine ICARD, Jean-Claude BARBAN, Vincent MAUREL				
<i>Absent(es) excusé(es)</i>	Franck FIRMANN, Hélène MORRONE				
<i>Absents(es)</i>	Jacky DELORME				
<i>Pouvoirs</i>	Hélène MORRONE à Michelle FRANCOIS				
<i>Secrétaire de séance</i>	Michelle FRANCOIS				

*Ordre du jour :*

- *Approbation du Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 9 février 2023*
- *Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui est accordée par le Conseil Municipal*
  - 1- *Aide à l'installation d'un médecin*
  - 2- *Questions diverses*

---

• **Approbation du Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 9 février 2023**

---

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 9 février 2023 est approuvé à l'unanimité.

---

• **Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui est accordée par le Conseil Municipal**

---

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les décisions :

\* *Décision N°2023-05 : Porte d'accès principale Salle Polyvalente – 5 028,00€ TTC*

*Métallerie Dérie – Simiane la Rotonde (04)*

\* *Décision N°2023-06 : Panneau routier (extinction de l'éclairage) – 813,20€ TTC*

*Forum – Cambrai (59)*

\* *Décision N°2023-07 : Etagères pour les meubles à archives – 554,29€ TTC*

*JPG – Fosses (95)*

\* *Décision N°2023-08 : Demande de subvention au Conseil Régional – « Nos communes d'abord »*

*Volets mairie – subvention : 11 695,00€ - montant prévisionnel : 16 708,05€ HT*

---

**1- Délibération n°D\_2023\_2\_2 : Aide à l'installation d'un médecin**

---

Le Maire informe l'assemblée que la loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux permet aux collectivités d'attribuer des aides à l'installation des médecins, conformément à l'article L 1511-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'article R1511-44 du CGCT prévoit que cette aide peut consister dans:

- La prise en charge, en tout ou partie, des frais d'investissement ou de fonctionnement liés à l'activité de soins,
- La mise à disposition de locaux destinés à cette activité,
- La mise à disposition d'un logement,
- Le versement d'une prime d'installation,
- Le versement, aux professionnels exerçant à titre libéral, d'une prime d'exercice forfaitaire.

Le Maire propose donc à l'assemblée propose à l'Assemblée la prime d'installation et la mise à disposition d'un local destiné à l'activité du Docteur Ionel-Arinel ALEXA

**Le conseil Municipal, après en avoir délibéré**

\* **ACCEPTÉ** de verser une prime d'installation, après signature d'une convention validée par l'ARS.

\* **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les documents à suivre.

\* DIT que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2023.

\* AUTORISE le Maire à mandater cette dépense après signature de tous les documents.

Adopté à l'unanimité.

---

## 2- Questions diverses

---

- Pas de questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.

Validé par le Conseil Municipal dans sa séance du :

23/03/2023.

Henri BONNEFOY,  
Maire de Saint Christol,



Mme Michelle FRANCOIS,  
Le Secrétaire de Séance,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned to the right of the text identifying the signatory.